

## **COMMENT PROTEGER VOTRE YACHT ?**

### **Sécurité des biens à bord**

**Les vols à bord des yachts ou leur disparition sont de plus en plus fréquents. Un problème pour les propriétaires mais également pour les assureurs casco. La Murette SA est également confrontée avec cette situation et a demandé à l'expert maritime de longue date Pierre-André Reymond de lui faire part de son avis en la matière et de nous proposer des solutions pour mieux se protéger contre le vol et la piraterie. Voici sa réponse.**

La règle de base reste de ne rien laisser à la vue et de tout sécuriser lorsque le bateau est inoccupé pour quelque temps.

#### **Approche générale**

Selon mes sources de statistiques européennes, les moteurs hors-bord ainsi que les annexes représentent à eux seuls près de 40% des vols, l'électronique de bord atteint 12%, les radeaux de sauvetage, tout comme les espèces et les ordinateurs 10%. Les vols ont fortement augmenté ces dernières années, devenant ainsi la seconde source de sinistre en importance, juste après les collisions.

#### **Quelques règles relatives aux vols d'objets à bord**

- Au port et pour ne pas tenter les larcins en laissant à la vue votre armement et votre équipement, il est élémentaire de fermer les rideaux de coque et de cabine, de ranger dans les coffres ou à l'intérieur de la cabine tout ce qui peut l'être.
- On sécurisera les panneaux de descente et de pont. Nombre d'entre eux sont de construction légère et il est loisible d'en démonter aisément les charnières en plastique ou de forcer des poignées prétendues de sécurité.
- Il est inutile de mettre de forts cadenas sur une ferrure qui peut aisément être démontée, dévissée ou cassée. Vérifiez donc votre accastillage et remplacez, si nécessaire, les boulons ou vis d'origine par du matériel réputé indémontable.
- Il est recommandable d'acheter des cadenas de qualité et non des objets de bazar qui peuvent s'ouvrir avec une simple épingle de nourrice. N'oubliez pas que la graisse, au contact avec l'eau de mer, se transforme en savon et qu'il est préférable de lubrifier les serrures avec de la vaseline.
- Un radeau de sauvetage est une proie aisée et intéressante pour les voleurs, une marchandise facile à revendre. Il est donc logique de stocker ces engins à l'intérieur de la cabine, ou dans un coffre muni d'une sérieuse serrure.

- Une ancre est également une proie facile, mais un cadenas ou un simple antivol de bicyclette seront une barrière supplémentaire pour les mains agiles.
- Les winches et guindeaux méritent également une fixation difficilement démontable, avec des boulons ad hoc.

## **A propos du vol de l'entier du bateau**

Un yacht en lui-même est un objet convoité par les voleurs, que ce soit pour une opération commerciale ou un emprunt, pour un transport illicite de drogue ou de personnes. On constate que la majorité des yachts volés le sont sur commande et il est très rare qu'on les retrouve. Il est de fait préférable de tout faire pour dissuader les voleurs de s'en prendre à votre bien.

- Pose d'un coupe-circuit caché qui permet de retarder la mise en marche du moteur.
- On peut y ajouter une vanne cachée sur le circuit d'alimentation en carburant.
- Un simple câble antivol, fixé au système de gouverne du bateau (généralement au niveau du secteur) permet de bloquer le safran. Bien entendu, vous aurez aussi pensé à mettre la roue de la barre à l'intérieur, dans la cabine ou un coffre.
- Le génois sur enrouleur peut être pourvu d'un antivol de bicyclette ou de moto, rendant problématique le déroulement de cette voile. Il en est de même avec la grand-voile et l'éventuel artimon.
- Tout yacht devrait être pourvu d'un petit coffre-fort ou d'une caissette de sécurité, fixé en un endroit discret et à l'abri des regards non avisés.  
Il y a aussi la possibilité d'acheter ou de réaliser des cachettes sous forme d'une fausse bouteille de vinaigre, d'un bidon à huile moteur factice ou d'une cartouche de dégrippant à faux fond et on pourra y laisser des billets de banque, les papiers officiels du bateau, les passeports, etc. A relever qu'il est toujours recommandé de laisser à la vue un ou deux billets de banque, voire une copie de documents de bord. Peut-être que les voleurs s'en contenteront et ne mettront pas tout sens dessus dessous.

L'électronique de bord est une denrée particulièrement recherchée, même les vieux modèles sont convoités. Il est toujours loisible de les démonter et de les déposer en un lieu sûr, mais en général ces appareils restent à bord et sont difficiles à sécuriser. On peut à la rigueur laisser un panneau sur lequel il est stipulé que les instruments sont sécurisés par une clef numérique, mais ce n'est pas une vraie solution.

- Il est par contre important de conserver une liste de tout le matériel de bord avec les numéros de série. On peut également se procurer des stylos qui peuvent marquer à l'encre sympathique votre nom et/ou vos coordonnées. La lecture se fait au moyen d'une lampe à ultraviolets. Vous pouvez ainsi prouver que ce matériel vous appartient.

## **Installation d'un traceur et de dispositifs d'alarme**

### **Les positionneurs traceurs**

Le développement du GPS et des communications mobiles ont permis une grande évolution des instruments destinés à suivre un objet ou une personne.

A terre ou pour les eaux intérieures ainsi que côtières, un simple téléphone portable (GSM) peut permettre de suivre un bateau. Les compagnies de télécommunication sont en mesure de proposer, contre finance, un service de suivi (tracking en anglais).

Les dispositifs plus spécifiquement plaisance sont équipés d'un GPS qui enverra un message indiquant au détenteur ou à une compagnie de surveillance l'endroit où se trouve le yacht. On sera ainsi alerté d'un quelconque mouvement anormal du yacht, qu'il soit au mouillage ou au port. Par la suite, il est possible de suivre le déplacement du bateau et de voir en fait dans quelle direction se dirigent les voleurs.

Bien entendu, une telle installation doit être montée de manière discrète et invisible pour les intrus. L'alimentation électrique doit également ne pas attirer l'attention et il est logique de prévoir une auto-alimentation par batterie de secours, séparée. Les dimensions de ces traceurs sont assez réduites pour qu'ils soient logés dans des endroits discrets d'un navire de plaisance, de manière à ne pas être découverts par les voleurs. Il en est de même en ce qui concerne l'antenne.

### **Les systèmes d'alarme**

Il y a passablement de systèmes sur le marché actuel. Cependant, l'avis et les conseils de spécialistes sont primordiaux.

On peut bien évidemment essayer de se protéger au moyen d'une fausse alarme, un simple boîtier avec une ampoule led qui clignote, pilotée par une pile électrique ou le courant de bord, bien à la vue de tout intrus qui aura forcément des doutes. On peut aussi ajouter des capteurs factices, bien visibles.

Pour une meilleure sécurité, on aura la possibilité de poser une alarme passive, active ou mixte.

- L'alarme passive est probablement mieux adaptée aux navires qui stationnent dans une marina protégée, disposant de personnel efficace. Ce dispositif se limite à envoyer un message indiquant que quelque chose d'anormal se passe sur le yacht, sans pour autant déclencher une alarme détectable à bord.
- L'alarme active est principalement prévue pour mettre en fuite les malfrats en activant à bord des alarmes sonores, lumineuses et/ou autres.
- On retrouve aussi des dispositifs mixtes, déclenchant à la fois les deux types d'alarme, active et passive.

Dans les principaux systèmes offerts par le marché, on retrouve en général des dispositifs à contacts, à infrarouge ou à micro-ondes. Il est également loisible d'y ajouter d'autres formes de capteurs, comme le niveau d'eau dans les fonds, niveau des batteries, etc.

- Les contacteurs sont activés lorsqu'on ouvre un capot ou une descente, ou par une pression (marches d'escaliers ou plancher).
- Le détecteur de mouvement fonctionne avec des micro-ondes et détecte des mouvements de personnes ou d'objets. On peut en régler la sensibilité, ce qui est important si l'on ne veut pas recevoir d'alarme par le simple battement d'une voile ou le passage d'un oiseau. L'emploi est délicat, mais le système fonctionne très bien.
- Le détecteur de température à infrarouge peut sentir la présence d'une personne ou d'un animal (qui dégage naturellement de la température). Dans les pays de climat tropical, ce dispositif pourrait voir ses capacités diminuées.
- Il est possible d'avoir des micros qui nous permettent d'entendre ce qui se passe à bord, un peu comme les appareils qui permettent aux parents d'entendre leur bébé dans sa chambre alors qu'ils sont de sortie.
- Bien entendu, il est possible d'installer des caméras vidéo qui enregistrent les images de ce qui se passe dans leur champ de vision.

## **La piraterie**

Ce thème est largement à la mode et il s'agit d'un problème qui est aussi vieux que la navigation. De nos jours, il y a diverses zones de piraterie, bien connues, mais celle qui touche le bassin somalien et du golfe d'Aden est de première actualité.

Questionné à ce sujet, le Capitaine de frégate Christophe LEVIVIER, Attaché de défense près de l'ambassade de France à Victoria aux Seychelles me disait

dernièrement que sans être un grand géostratège, on peut affirmer que cette situation risque de perdurer tant que la Somalie ne sera pas redevenue un Etat de droit.

Actuellement le phénomène prend une ampleur très inquiétante (on estime que le nombre de pirates a été multiplié par 10 en trois ans). C'est un véritable business qui attire de nombreux jeunes sans espoir. Il est donc fortement déconseillé de naviguer dans ces zones de piraterie.

Les Seychelles sont directement impactées par la piraterie et, mis à part les méga yachts des pays du Golfe Arabo-Persique, la navigation de plaisance s'est de facto raréfiée dans la zone. Il reste, cependant et malheureusement, quelques inconscients qui tentent des navigations, souvent au péril de leur vie. Les seules solutions sécuritaires pour celui qui veut tout de même transiter dans de telles zones, sont

- de faire transporter son unité sur un bâtiment porte yachts ;
- avoir une équipe de protection embarquée;
- naviguer en convoi, sous surveillance; pour le golfe d'Aden, la Murette SA prescrit impérativement cette mesure à ses assurés.

Il est évident que les moyens de sécurité faisant l'objet de l'article ci-dessus n'apporteront aucune aide dans le cadre d'un acte de piraterie, si ce n'est la localisation de votre yacht.

## **Conclusion**

Une installation ad hoc se composera de plusieurs de ces dispositifs, selon les besoins et la demande du propriétaire du yacht. Les coûts peuvent aller de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros, selon le degré de sophistication. Un devis modèle est à disposition sur simple demande.

Si vous avez eu jusqu'ici la chance de ne pas avoir encore été visité ou piraté, soyez conscient que cela n'arrive pas uniquement aux autres....et que cela pourrait aussi vous arriver. Mieux vaut donc y penser sérieusement et protéger ce qui peut l'être.

**P.-A. Reymond**© 2010